



Droit d'auteur photographie

Par Vidda1

Bonjour, je développe une application basé sur la recherche d'éléments sur des photographies. Je voudrais utiliser des photographies de ville et de lieux connus. Les utilisateurs qui téléchargeront l'application auraient accès à ces photographies. Il y a t-il des règles en terme de droit d'auteur pour l'utilisation de photographies de lieu publics ou de monuments ou de photographies aériennes de ces lieux?

Merci d'avance.

Par Isadore

Bonjour,

Oui, si ces images ne sont pas dans le domaine public il faut la permission de leurs auteurs ou des ayants-droits, pour chaque image utilisée. L'autorisation peut prendre la forme d'une autorisation personnelle ou celle d'une licence "générale" du type Creative commons.

Par Vidda1

Merci de votre réponse...A votre connaissance, à part l'autorisation du photographe ou la licence pour l'utilisation de la photographie, il n'y aurait pas d'autorisations nécessaires pour pouvoir utiliser sur une application payante des photos de lieux connus ou de paysage urbain?

Par exemple une photo de la tour Eiffel et de ses alentours peut être utilisé sans avoir de permission de la ville de Paris?